



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2023/ D23-0701

CFVU DU 06 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UBM ET LE LYCÉE POLYVALENT D'HOTELLERIE ET DE TOURISME DE GASCOGNE DE TALENCE.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 06 juillet 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Objet de la convention : développement de passerelles d'échanges afin de faciliter les parcours des élèves inscrits en 1ère année de licence qui souhaitent se réorienter vers le BTS tourisme.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UBM ET LE LYCÉE POLYVALENT D'HOTELLERIE ET DE TOURISME DE GASCOGNE.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 06/07/2023.*

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	13
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Nombre de votes pour	27
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le : 12/10/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le : 10/10/2023